

Réunion de concertation sur le GALPA Auray-Vannes

Le 15 juin 2021, à Auray

Compte-rendu

Propos introductifs

M. Patrick LE PELLETIER BOISSEAU président de la CML rappelle que c'est la 14^{ème} CML pour ce programme Feamp, il remercie les participants et propose un tour de table.

Anne GALLO, VP à la Région et référente pour le territoire du galpa, introduit la réunion en rappelant les enjeux de cette phase de concertation qui s'ouvre. L'objectif est de réfléchir aux travaux engagés aux échelles européenne, nationale, régionale et de prévoir les dispositions pour lancer le futur programme. Ce cycle de concertation a démarré en mars et se poursuit tout le mois de juin avec 8 temps d'échanges organisés à l'échelle de chacun des 8 GALPA bretons.

Il est important que chacun puisse s'exprimer sur ce futur DLAL FEAMPA. L'objectif est à la fois de partager un bilan de la programmation actuelle et de se projeter sur le futur DLAL, ses modalités de mise en œuvre, ses thématiques.

1) Bilan de la programmation 2014-2020

Jean-Marc LIZE, Crie de Quiberon remercie l'équipe du GALPA qui l'a accompagné efficacement dans le montage de ses dossiers. Cet accompagnement a été très utile et appréciable.

Claude BOURBON, mareyeur retraité, souligne que la priorité est peut-être avant tout de travailler sur les délais d'instruction et de validation des dossiers, difficulté remontée par la Région elle-même.

Alain LAVACHERIE, salarié ostréicole, ajoute que tous les porteurs de projets ne sont pas égaux face à ces financements. Certaines structures n'ont pas la capacité administrative et financière suffisante pour pouvoir monter un dossier dans les temps et fournir toutes les pièces nécessaires au montage du dossier.

Frédéric COUDON, CRC BS, cite l'exemple d'un projet de communication du CRC qui n'a pas pu voir le jour car il ne leur était pas possible de monter le dossier dans les délais. Il y a un manque de souplesse dans le montage des dossiers, notamment pour les petites structures.

Sandrine GUILLEMET, Mission locale précise qu'ils ont été contactés par le Courrier des îles. Elle regrette d'apprendre que le projet n'a pas pu aboutir.

Ronan LE DELEZIR, délégué Pays d'Auray, note une évolution dans la nature des projets financés par rapport au FEP. Attention, le FEAMPA doit rester axé sur une économie primaire, sur l'emploi, et ne pas se disperser. Le principal enjeu pour la filière ostréicole est le manque de main d'œuvre. Il y a également des axes à revoir dans le DLAL FEAMP, en particulier le volet coopération, trop complexe.

Il se félicite de la collaboration entre le Pays de Vannes et le Pays d'Auray. Il y a une bonne participation et de bons échanges en CML. Il est important de maintenir le lien avec les intercommunalités, qui sont compétentes sur un certain nombre de thématiques. Il est nécessaire de créer du lien entre les différentes initiatives sur le territoire. Le portage inter-Pays permet un croisement très enrichissant ; il faut garder cette échelle qui permet un mode de fonctionnement plus souple que l'échelle intercommunale.

L'accès à ces financements pose question. Comment de petites structures, de petites associations peuvent avancer pendant 6 mois, 2 ans, la trésorerie nécessaire pour mener à bien leur projet ?

Il ajoute qu'il est normal que l'on soit évalué, qu'il y ait des contrôles de légalité. Mais trop de contrôle administratif tue l'innovation, et l'envie. Il a également manqué un retour sur le terrain, des visites de projets financés, etc... Le contexte sanitaire de ces dernières années n'a pas permis cela, c'est dommage.

Marion MAZODIER, l'animatrice du Galpa, précise que peu de projets étaient jusqu'alors terminés, il était donc encore un peu tôt pour pouvoir montrer des réalisations. En revanche, le 1^{er} semestre 2022 sera consacré à la communication sur les projets, à la capitalisation.

Claude BOURBON, mareyeur retraité, confirme qu'il est très instructif de pouvoir aller voir des projets sur le terrain.

Ronan PASCO, PNR du Golfe du Morbihan ajoute que pour une structure comme le PNR, il est en effet très intéressant d'avoir un dispositif porté à l'échelle des deux Pays. Cela implique un seul dossier à constituer et à présenter.

Emmanuel MOULIN, Directeur du Pays Auray confirme que cette échelle géographique d'intervention est intéressante. Il interroge les participants sur leur manière d'appréhender ce périmètre.

Yannick PERRON, directrice du lycée Maritime d'Étel ajoute qu'il serait intéressant de faciliter les interactions lorsqu'un projet concerne plusieurs GALPA, de simplifier le montage de ces dossiers communs. Le lycée travaille avec le GALPA d'Auray/Vannes mais aussi avec celui de Lorient.

Astrid HIRSCH, CDPMEM 56, souligne que le dépôt de dossiers sur plusieurs GALPA est toujours très complexe car synonyme de 2 dossiers déposés, de 2 présentations en CML, avec des temps de validation plus ou moins longs. Cela peut entraîner des retards dans la mise en œuvre des projets.

Elle ajoute que le principal problème n'est pas à aller chercher du côté du GALPA mais davantage du côté de l'instruction (Région). Les opportunités de financement pour les entreprises ne sont pas limpides, d'autant plus lorsque le positionnement de la Région n'est pas le même en fonction des territoires. C'est problématique dans un contexte où le taux de financement est bien plus avantageux sur le DLAL que sur le sectoriel.

Alain LAVACHERIE partage une difficulté rencontrée sur un dossier pour le calcul des frais salariaux. Il s'interroge également sur la question des quorums : parfois, en l'absence de quorum, il n'est pas possible de valider les dossiers, ce qui retarde la sélection des projets.

Marion MAZODIER précise que le quorum n'a pas été atteint lors de 3 CML sur 14 seulement. Mais peut-être que le nombre de 25 membres votants est trop important.

Anne GALLO rappelle que l'objectif est bien de rendre les choses le plus simple et le plus souple possible, la Région sera attentive à ces remarques.

Emmanuel MOULIN interroge les membres de la CML sur le circuit administratif actuel. Le passage en CUP pouvait rajouter de la complexité dans le processus de programmation des dossiers et allonger les délais.

Pour Ronan LE DELEZIR délégué Pays d'Auray, il y a le FEAMP et il y a les politiques plus globales en faveur de la mer et du littoral. Il manque des temps de réflexion collective, notamment à l'échelle régionale. Des échanges également avec les organisations professionnelles. La CRML paraît très lointaine, et la plupart des acteurs locaux ont du mal à voir l'articulation entre les différentes politiques régionales.

Frédéric COUDON, CRC BS ajoute que l'épisode norovirus a fortement impacté la profession. Et pourtant les entreprises du secteur ont des difficultés à solliciter les financements sur leurs projets individuels. Les fonds européens sont incapables de venir en aide aux professionnels en cas de crise, car ils ne sont pas adaptés à l'urgence. La Région doit prendre en compte dans sa globalité les crises que connaissent les différentes filières.

Anne GALLO confirme qu'une approche globale est nécessaire, au-delà des seules filières pêche et aquaculture. Elle cite notamment la volonté de la Région d'agir sur le volet assainissement collectif. Des réflexions sont en cours sur les bassins individuels/collectifs pour les ostréiculteurs. Elle ajoute qu'il serait intéressant de prévoir un temps d'échanges annuel entre acteurs locaux et élus référents de la Région afin d'aborder largement les politiques de la mer et favoriser une approche intégrée de l'économie bleue bretonne.

Astrid HIRSCH souligne qu'il est important d'avoir une vision globale de l'ensemble du FEAMPA. L'enveloppe dédiée sur la prochaine programmation est constante, pour davantage de thématiques et de bénéficiaires potentiels. La CML doit connaître l'actualité sur les autres mesures du FEAMPA pour éclairer les décisions prises dans le cadre du DLAL. Les ambitions sont grandes pour des moyens contraints, il est donc important d'éviter l'éparpillement et de se concentrer sur le maintien des activités pêche et aquaculture.

Anne GALLO rappelle que l'innovation collective, la création d'activité locale non délocalisable, l'animation sont les priorités de ce futur programme. L'enveloppe n'est certainement pas suffisante, il faudra donc trouver la meilleure articulation possible entre les différentes sources de financement, les différentes politiques territoriales, sans n'oublier personne.

2) Le FEAMPA 2021-2027 - Du règlement UE à la mise en œuvre régionale

Stéphane PENNANGUER rappelle le cadre dans lequel s'inscrit le DLAL FEAMPA. Sur le prochain programme, le DLAL prend de l'ampleur. Il s'agit d'un dispositif très suivi par la Commission européenne. Le DLAL est le seul outil à l'échelle du FEAMPA au service de l'économie bleue.

Le programme opérationnel est en cours de rédaction à l'échelle nationale. Son adoption est prévue entre décembre 2021 et mars 2022.

Une démarche itérative a été utilisée pour définir les contours du futur DLAL FEAMP en Bretagne : prise en compte du cadre européen, des textes français, des autres documents stratégiques type SRADDET (schéma régional de développement durable et de l'égalité des territoires), documents stratégiques de façade, BREIZH COP. Cette démarche a permis de définir 7 thématiques à partir desquelles les GALPA seront invités à travailler dans le cadre de l'élaboration de leur candidature.

Echanges autour des 7 thématiques

Sur la thématique de l'attractivité des métiers :

Alain LAVACHERIE souligne qu'il y a un vrai souci d'éloignement des professionnels de la mer, avec les problèmes pour la main d'œuvre de se loger sur place, de se déplacer.

Ronan LE DELEZIR ajoute qu'on parle beaucoup d'emplois saisonniers, mais qu'il ne faut pas oublier les emplois permanents. Les salaires sont souvent peu attractifs, avec des horaires décalés, des contraintes fortes. Il est du ressort des intercommunalités de montrer que la mer est certes un formidable atout touristique, mais qu'elle est aussi une immense source d'emplois à préserver.

Astrid HIRSCH ajoute que toutes les thématiques citées sont intéressantes mais au vu de l'enveloppe FEAMPA, il faut hiérarchiser les enjeux pour avoir un vrai effet levier. Ce qui compte avant tout, ce sont bien les filières pêche et aquaculture. D'autant que le FEAMP a été consommé en 4 ans, alors que l'on a à présent 7 ans pour consommer un budget équivalent.

Stéphane PENNANGUER précise que les sujets maritimes sont très variés et très développés en Bretagne, et de fortes attentes des acteurs locaux sur ces thématiques. Le DLAL FEAMPA ne va pas tout résoudre, il s'inscrit dans un FEAMPA comprenant des mesures spécifiques pour la pêche, l'aquaculture et la filière de valorisation. Il faut ici voir la plus-value du DLAL : l'enjeu est aussi de créer un contexte favorable pour développer les filières pêche et aquaculture et l'économie bleue plus globalement. On est plus forts collectivement, il est essentiel de créer du lien, de tisser des collaborations, ce que rend possible le DLAL FEAMP.

Patrick LE PELLETIER BOISSEAU, Président de la CML, salue l'implication des professionnels de la mer dans la CML. Il ajoute que l'implication de la population maritime par les EPCI est également essentielle pour créer du lien entre les usagers et les professionnels de la mer.

Sur la **qualité du milieu marin** :

Le CRC BS souligne que cela dépasse le cadre du DLAL. On le voit bien à travers les problèmes d'assainissement des eaux et leurs impacts sur les activités de production. Il faudra mutualiser les moyens entre les différents fonds, et élargir la réflexion à l'échelle des bassins versants.

Stéphane PENNANGUER ajoute qu'il faut là encore voir la plus-value de l'outil DLAL sur cette thématique. Le DLAL peut être un espace de dialogue, il faut créer de la complémentarité avec d'autres outils et dispositifs.

Ronan LE DELEZIR précise que le SAGE ou la CLE sont aussi des espaces de dialogue sur ces questions, attention à ne pas créer un appel d'air. L'Acceptation sociale est à faire auprès de nouveaux arrivants/habitants.

Astrid HIRSCH confirme que la qualité du milieu marin est une thématique intéressante. D'autant plus que la biodiversité sera très peu financée dans le reste du FEAMPA.

Sur la thématique de **la vente directe et la valorisation des produits halieutiques locaux** :

Alain LAVACHERIE souligne la redondance avec la charte PNR qui cadre déjà la signalétique des points de vente sur le territoire. La plupart des professionnels du secteur ont déjà installé les pancartes auxquels ils avaient le droit. Stéphane PENNANGUER précise qu'il s'agit d'exemples de projets ayant été conduits sur d'autres territoires. Il n'est pas question de les reproduire systématiquement, il s'agit d'adapter les projets aux enjeux locaux et aux besoins du territoire.

Xavier SANDRIN, Club Entreprises du Pays de Vannes souligne que les exemples de projets donnés sur chaque thématique ne sont pas très innovants, il y a beaucoup de redites. Est-il possible de donner des exemples de projets qui pourraient être financés à l'avenir ?

Stéphane PENNANGUER précise que la Région propose un cadre de travail. Mais la nouveauté, l'innovation viendra des territoires et des CML.

Marion MAZODIER souligne que sur la question de l'approvisionnement en poissons locaux de la restauration collective, il y a encore beaucoup de choses à faire sur le GALPA.

Sur la thématique **des Ports et points de débarquement secondaires** :

Le CRC s'interroge : on dit que le DLAL FEAMP est davantage contraint, on se trompe d'échelle en parlant de fret et de transport à voile. Les coûts de fonctionnement sont élevés, est-ce vraiment la priorité ? Il ne faut pas diluer le DLAL mais concentrer les financements sur l'activité primaire.

Ronan LE DELEZIR confirme que cela doit rester orienté sur les productions primaires, sinon c'est la porte ouverte à tout.

Stéphane PENNANGUER précise que c'est bien au territoire de se situer par rapport à chacune des thématiques.

Marion MAZODIER ajoute qu'il existe un petit créneau sur le GALPA qui pourrait concerner le transport de produits alimentaires entre les îles et le continent.

Sur la thématique de la planification spatiale,

Le CRC BS souligne qu'il y a un vrai travail à faire sur l'adaptation des manières de faire des professionnels pour s'adapter aux textes réglementaires.

Alain LAVACHERIE souhaiterait que l'on sanctuarise déjà les activités existantes. Il est plus souvent demandé aux professionnels des concessions dans les instances de concertation. L'avis des professionnels pèse de moins en moins lourd. L'Etat a un rôle à jouer dans la défense des intérêts des conchyliculteurs.

Ronan LE DELEZIR ajoute que le GALPA peut aussi faire remonter aux EPCI (en charge des SCOT, PLUI...) du territoire les enjeux identifiés dans le cadre de la préparation de la prochaine candidature. Il faut afficher l'ambition du territoire.

Sur la thématique économie circulaire

Marion MAZODIER informe avoir échangé avec les pôles Economie Sociale et Solidaire (ESS) du Pays de Vannes et du Pays d'Auray (Pôle PEPS et pôle E2S). L'ESS peut aussi être appliqué de multiples façons aux filières pêche et aquaculture (coopération, insertion, initiatives d'aide alimentaire, etc...). Le pôle du Pays de Lorient vient de lancer un groupe de travail morbihannais sur la thématique maritimité et économie sociale et solidaire. L'ESS est pour le moment assez peu présente dans le DLAL FEAMPA mais elle peut constituer une opportunité sur la prochaine programmation en lien avec le thème de l'économie circulaire, et en transversalité des thématiques.

Emmanuel MOULIN souligne que l'on reste avec cette stratégie régionale dans une certaine continuité avec la précédente programmation.

Xavier SANDRIN, Club Entreprises du Pays de Vannes conforte cette idée : il existe une vraie continuité, ce qui est logique et rassurant. Mais est-ce vraiment en accord avec les nouvelles dispositions européennes, notamment l'ouverture au périmètre de l'économie bleue ?

Stéphane PENNANGUER souligne que l'innovation vient principalement du croisement de filières ou du croisement entre acteurs. Et cela demande du temps.

Marc SUQUET, CPIE de Belle-Ile-en-mer ne s'inquiète pas de la continuité affichée. Traiter un sujet c'est aussi se poser des questions supplémentaires sans l'épuiser pour autant. Il y aura toujours possibilité d'aller plus loin, de trouver de nouvelles solutions et opportunités pour chacune des thématiques présentées. Il ajoute que l'ESS est en effet un vrai sujet, il s'agit d'une tendance essentielle de l'économie aujourd'hui. Il s'étonne enfin que l'on parle assez peu d'aquaculture et assez peu de la recherche dans les thématiques présentées.

Stéphane PENNANGUER confirme que la recherche est bien présente sur chaque thématique en lien avec les questions de connaissances. Il faut la remettre en perspective par rapport à la plus-value du DLAL.

Xavier SANDRIN, Club Entreprises du Pays de Vannes : toutes les entreprises ont aujourd'hui comme priorité le social et le solidaire, il s'agit donc d'un critère qui doit être retenu sans en faire une thématique à part entière. Concernant la Recherche c'est important, les universités et MNHN ont un bon rôle à jouer.

En conclusion

Stéphane PENNANGUER précise que la préoccupation de la Région est d'éviter toute rupture entre les deux programmations. L'appel à candidatures sera donc lancé dès octobre 2021 afin d'envisager une sélection des GALPA au printemps/été 2022.

Perrine BARRAY, CPIE de Belle-Ile-en mer questionne sur le montant alloué au futur dispositif. Stéphane PENNANGUER indique que l'on reste sur une enveloppe assez similaire à la programmation actuelle (qui était de 8M€ de DLAL FEAMP à l'échelle régionale), avec des enveloppes qui pourront varier sur chaque GALPA en fonction de la qualité des candidatures proposées

Emmanuel MOULIN s'interroge sur l'articulation DPMA/Région sur le prochain FEAMPA. Il s'agit d'un vrai point à améliorer. Il y a les animateurs GALPA sur le terrain, les instructeurs à la Région qui connaissent la mécanique et la DPMA qui pilote le dispositif sans avoir conscience des réalités du terrain.

Astrid HIRSCH précise qu'il y a d'autres services instructeurs sur d'autres mesures FEAMP. Elle constate que les demandes de la Région sont assez différentes de celles des autres services instructeurs des autres Régions dans le cadre des dossiers DLAL FEAMP.

Stéphane PENNANGUER répond qu'on ne peut pas comparer ce qui n'est pas comparable. Les projets ne sont pas les mêmes entre DLAL et les mesures sectorielles. Les projets sont beaucoup moins homogènes, la sélection est beaucoup moins standardisée sur le DLAL. Chacun des 220 projets financés en Bretagne au titre des GALPAS est unique sur le DLAL. Et les règles peuvent être différentes d'une Région à l'autre, ce qui a pu entraîner des difficultés dans la mise en œuvre de certains projets de coopération interrégionaux. Sur la question des marchés publics, il s'agit d'une réglementation nationale et d'un point très contrôlé dans le cadre d'audits européens et nationaux. Les instructeurs en Région vont bénéficier de formations afin de conforter leurs connaissances sur ce sujet complexe. Ce qui pourra permettre de démarrer la prochaine programmation avec des éléments de doctrine clairs.

Anne GALLO clôture la réunion en soulignant que l'on peut se réjouir que le DLAL soit renforcé à l'échelle européenne en devenant une priorité à part entière. Il y aura une aide à la préparation de la candidature, et la Région restera présente aux côtés des territoires au cours des mois à venir. Elle remercie l'ensemble des participants pour la qualité des échanges.